



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 19 Janvier 2017

Le jeudi 19 janvier 2017  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	22

**Date de la convocation**  
13/01/2017

**Date d'affichage**  
24/01/2017

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :**

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, SALUZZO Joëlle, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

**Procurations :**

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. TRUCCO René  
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :**

Mme COSTE Josiane – Mme COLLET Solange – Mme GAZONNET Simone -  
Mme POMMEL Martine – M. JOUGLA Frédéric

**Secrétaire de séance :**

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2017-01-01

**OBJET :** ADMINISTRATION GENERALE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a rendu obligatoire, pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants, de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

VU la délibération du conseil n°2014-09-63 du 22 septembre 2014 approuvant le règlement intérieur du Conseil municipal,

CONSIDERANT la nécessité de préciser la procédure pour les questions orales diverses et d'actualiser l'information des élus de l'opposition municipale,

VU le projet de règlement intérieur ci-annexé,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 12 janvier 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

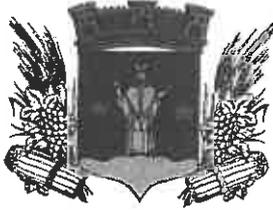
APPROUVER le règlement intérieur, ci-annexé, de la présente assemblée.

RESULTAT DU VOTE

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 24/01/2017  
de la publication  
le 24/01/2017

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22	/	/





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 19 Janvier 2017

Le jeudi 19 janvier 2017  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	22

**Date de la convocation**  
13/01/2017

**Date d'affichage**  
24/01/2017

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :**

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, SALUZZO Joëlle, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

**Procurations :**

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. TRUCCO René  
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :**

Mme COSTE Josiane – Mme COLLET Solange – Mme GAZONNET Simone –  
Mme POMMEL Martine – M. JOUGLA Frédéric

**Secrétaire de séance :**

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2017-01-02**

**OBJET :** *FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES  
IRRECOURABLES, BUDGET PRINCIPAL*

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux sports et aux services techniques

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2343-1,

VU l'état des produits irrécouvrables dressé par le trésorier d'Avignon municipale pour un montant total de 210,38 € et portant sur les titres suivants :

Année / numéro du titre de recette	Montant restant dû
2013 T-616	9.52 €
2013 T-554	17.08 €
2013 T-409	7.56 €
2013 T-409	12.32 €
2013 T-409	10.36 €
2013 T-610	33.50 €
2013 T-668	11.00 €
2013 T-98	5.50 €
2013 T-335	0.14 €
2012 T-712	4.40 €
2013 T-681	49.50 €
2013 T-674	33.00 €
2013 T-688	8.25 €
2013 T-109	8.25 €
	210.38 €

CONSIDÉRANT qu'il est inutile, dans un souci de bonne gestion, de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 12 janvier 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ACCEPTER d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur le tableau ci-dessus, transmises par la trésorerie d'Avignon municipale pour un montant total de 210,38 €.

DIRE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances seront inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

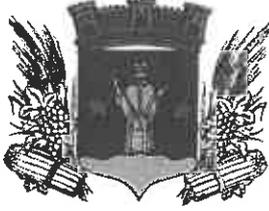
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 24/01/2017 de la publication le 24/01/2017

Libellé	Chapitre	Article	Montant TTC
Créances admises en non valeur	65	6541	210,38 €

#### RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22	1	1





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 19 Janvier 2017

Le jeudi 19 janvier 2017  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	22

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
13/01/2017

**Date d'affichage**  
24/01/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, SALUZZO Joëlle, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

### Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. TRUCCO René  
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

### Absents :

Mme COSTE Josiane – Mme COLLET Solange – Mme GAZONNET Simone -  
Mme POMMEL Martine – M. JOUGLA Frédéric

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2017-01-03**

**OBJET :** CREATION DE LA COMMISSION CULTURE

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER – Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

VU le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la bonne marche des travaux du conseil municipal, de préparer les dossiers en commission,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux et développement durable réunie le 12 janvier 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

APRÈS avoir procédé séance tenante au vote,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER d'instituer la commission CULTURE. Elle sera chargée de donner son avis sur toute question ou décision ayant une incidence dans le domaine susvisé.

Cette commission comprendra deux représentants de l'opposition municipale, conformément à l'article L.2121-22 alinéa troisième du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire est le président de droit de la commission qui est composée des membres suivants :

- Serge MALEN,
- Roselyne MILELLI,
- Rémy COUSTON,
- Patrick LOUIS-VASSAL,
- Joëlle SALUZZO,
- Thomas MAHU,
- Catherine SAGUN,
- Christophe RABERT,
- Edith BERARD,
- Jean-Claude CARO.

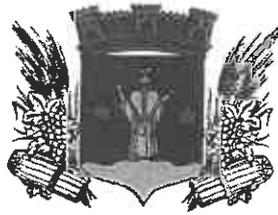
En cas d'empêchement, chaque membre titulaire pourra désigner parmi les conseillers municipaux un remplaçant s'il le souhaite.

#### RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 24/01/2017  
de la publication  
le 24/01/2017

Le Maire,  
  
Jean FAVIER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 19 Janvier 2017

Le jeudi 19 janvier 2017  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	22

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
13/01/2017

**Présents :**

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, SALUZZO Joëlle, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

**Date d'affichage**  
24/01/2017

**Procurations :**

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. TRUCCO René  
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :**

Mme COSTE Josiane – Mme COLLET Solange – Mme GAZONNET Simone -  
Mme POMMEL Martine – M. JOUGLA Frédéric

**Secrétaire de séance :**

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2017-01-04**

**OBJET :** *CONVENTION « CARTE TEMPS LIBRE » A PASSER AVEC LA  
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE.*

**RAPPORTEUR :** Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Madame MILELLI présente à l'assemblée la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse afin de mettre en œuvre et de cofinancer le dispositif « Carte Temps Libre » pour une durée d'un an à dater du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ce dispositif a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portés par des structures habilitées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement. La Carte Temps Libre est une aide à la famille. Il s'agit d'un dispositif propre à la CAF de Vaucluse et complémentaire au Contrat Enfance Jeunesse national.

Ce dispositif met en œuvre le principe de la détermination d'une enveloppe financière, éventuellement révisable annuellement et abondée à hauteur de 50% par la municipalité et à hauteur de 50% par la CAF en faveur des allocataires du régime général.

La Carte Temps Libre s'adresse aux enfants de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 18 ans. Le quotient familial des familles bénéficiaires est celui fixé par la CAF. Les familles sont bénéficiaires d'une notification de droits, unique par famille, sous forme de carte temps libre, en fonction de leur quotient familial, avec un montant valorisé pour chaque enfant :

- Quotient familial compris entre 0 et 230 euros = 136 €,
- Quotient familial compris entre 231 et 305 euros = 104 €,
- Quotient familial compris entre 306 et 400 euros = 72 €.

La valeur de cette Carte Temps Libre est financée à parts égales par la commune et la CAF pour les allocataires du régime général dans le cadre de l'enveloppe budgétaire définie ci-dessous :

	2017
<b>Enveloppe CAF – commune</b>	<b>2 750 €</b>
Engagement financier commune	1 375 €
Engagement financier CAF	1 375 €

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 12 janvier 2017,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention de partenariat entre la commune et la CAF de Vaucluse dans le cadre du dispositif de la Carte Temps Libre,

AUTORISER le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous actes et documents afférents,

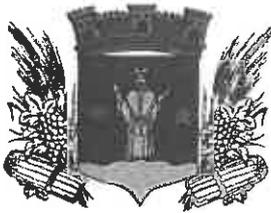
INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 24/01/2017  
de la publication  
le 24/01/2017

Le Maire,  
  
Jean FAVIER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 19 Janvier 2017

Le jeudi 19 janvier 2017  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	22

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
13/01/2017

**Présents :**

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, SALUZZO Joëlle, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

**Date d'affichage**  
24/01/2017

**Procurations :**

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. TRUCCO René  
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :**

Mme COSTE Josiane – Mme COLLET Solange – Mme GAZONNET Simone -  
Mme POMMEL Martine – M. JOUGLA Frédéric

**Secrétaire de séance :**

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2017-01-05

**OBJET :**     *EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION*

**RAPPORTEUR :** M. Jacques DUCRES, adjoint délégué à la sécurité, aux festivités, au commerce et à l'artisanat.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Afin de dissuader les auteurs d'éventuelles dégradations sur certains sites communaux, la municipalité souhaite étendre le dispositif de vidéoprotection.

Il s'agit d'implanter des caméras de vidéoprotection à la salle des fêtes et de la culture, au stade René Laffont et sur l'espace du Lavoir.

Le projet d'implantation de caméras a été estimé à 30 197 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux pour améliorer la surveillance des équipements publics,

Le 3 novembre 2016, les élus régionaux ont adopté le lancement d'un fonds de soutien aux forces de sécurité mobilisable au travers d'appels à projets. Ils concernent notamment le développement des systèmes de vidéoprotection dédiés à la sécurisation des équipements et des espaces publics.

Compte tenu du coût du projet, il est proposé de solliciter la Région à hauteur de 30 % du coût hors taxes du projet.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 12 janvier 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER les travaux d'installation de caméras de vidéoprotection sur les sites suivants : salle des fêtes La Pastourelle, stade René Laffont, espace du Lavoir.

SOLLICITER la participation de la Région à hauteur de 30% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		30 197,00 €
TVA	20,00%	6 039,40 €
<b>Coût TTC</b>		<b>36 236,40 €</b>

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

<b>1 Autofinancement</b>	70%	21 137,90 €
<b>2 Subventions d'équipement 30%</b>		
Etat	0% de la dépense subventionnable	
Région	30% de la dépense subventionnable	9 059,10 €
Département	0% de la dépense subventionnable	
<b>Total (2)</b>		9 059,10 €
<b>3 Emprunt</b>	0%	0 €
<b>Total (1+2+ 3)</b>	<b>100%</b>	<b>30 197,00 €</b>

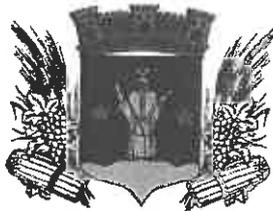
PRECISER que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 22	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 24/01/2017  
de la publication  
le 24/01/2017

Le Maire,  
  
 Jean FAVIER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 19 Janvier 2017

Le jeudi 19 janvier 2017  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	22

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
13/01/2017

**Date d'affichage**  
24/01/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, SALUZZO Joëlle, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

### Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. TRUCCO René  
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

### Absents :

Mme COSTE Josiane – Mme COLLET Solange – Mme GAZONNET Simone -  
Mme POMMEL Martine – M. JOUGLA Frédéric

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2017-01-06**

**OBJET :** *OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON*

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) apporte des changements en matière de compétence des EPCI dans les domaines de l'urbanisme et plus particulièrement en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Elle prévoit un transfert de plein droit de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) aux intercommunalités à compter du 27 mars 2017.

Dans un délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert en réunissant une minorité de blocage de 25% des communes représentant 20% de la population totale des communes concernées. A défaut, le Grand Avignon deviendra compétent de plein droit en matière de PLU.

CONSIDERANT l'intérêt pour les conseillers municipaux de conserver leurs pouvoirs de décision en matière d'aménagement et de développement du territoire communal,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 12 janvier 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

S'OPPOSER au transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) à la communauté d'agglomération du Grand Avignon à compter du 27 mars 2017.

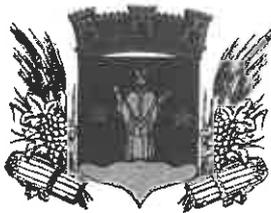
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 24/01/2017 de la publication le 24/01/2017

#### RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
18		4

Mme BERARD –  
MM. DUCLERCQ – CARO –  
CRISA





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 19 Janvier 2017

Le jeudi 19 janvier 2017  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	22

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
13/01/2017

**Présents :**

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, SALUZZO Joëlle, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

**Date d'affichage**  
24/01/2017

**Procurations :**

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. TRUCCO René  
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :**

Mme COSTE Josiane – Mme COLLET Solange – Mme GAZONNET Simone –  
Mme POMMEL Martine – M. JOUGLA Frédéric

**Secrétaire de séance :**

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2017-01-07**

**OBJET :** *CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA  
DEMATERIALISATION DU DOCUMENT D'URBANISME DE LA  
COMMUNE*

**RAPPORTEUR :** M. René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

Les réflexions menées par le Grand Avignon et la commune en matière d'aménagement du territoire ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés. Les objectifs généraux poursuivis dans cette démarche sont de :

- mieux échanger l'information entre les collectivités, les professionnels et les administrés, avec une plus grande rapidité et une meilleure transparence,
- simplifier l'accès aux documents grâce à la plateforme cartographique du Grand Avignon accessible via le site internet de la commune.

L'objet de la présente convention est la mise en place d'un partenariat entre la communauté d'agglomération et la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon pour :

- la mise à jour du document d'urbanisme de la commune conformément aux prescriptions détaillées à l'annexe n°1.
- la mise en ligne du document d'urbanisme ainsi dématérialisé via la plateforme cartographique du Grand Avignon accessible depuis le site internet officiel de la commune.
- la désignation du Grand Avignon comme délégataire par la commune pour la mise en ligne dans le Géoportail de l'Urbanisme des documents d'urbanisme en vigueur.

Ce partenariat a pour objectifs de :

- pérenniser la base de données initiale des pos/plu mise en place par le Grand Avignon en respectant les prescriptions nationales du Conseil national de l'information géographique (CNIG),
- harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme,
- améliorer l'accès à l'information du public,
- améliorer la qualité des données produites.

CONSIDERANT l'intérêt de passer une convention avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon pour définir les engagements respectifs des parties, notamment les modalités de mise à jour et d'utilisation des données.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 12 janvier 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention de partenariat relative à la dématérialisation du document d'urbanisme de la commune à passer avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon ci-annexée.

AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 24/01/2017  
de la publication  
le 24/01/2017

Le Maire,  
  
Jean FAVIER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 19 Janvier 2017

Le jeudi 19 janvier 2017  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	22

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
13/01/2017

**Présents :**

FAVIER Jean, MALEN Serge, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, SALUZZO Joëlle, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

**Date d'affichage**  
24/01/2017

**Procurations :**

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à M. MALEN Serge  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. HERMANN Pascal a donné procuration à M. TRUCCO René  
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :**

Mme COSTE Josiane – Mme COLLET Solange – Mme GAZONNET Simone -  
Mme POMMEL Martine – M. JOUGLA Frédéric

**Secrétaire de séance :**

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2017-01-08**

**OBJET :** *RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES : CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE GESTION A PASSER AVEC LA MUTUELLE  
SOCIALE AGRICOLE.*

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER - Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2016-2019, approuvé par la délibération n°2016-11-86 en date du 21

novembre 2016, permet à la commune de bénéficier de l'accompagnement financier de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) Alpes Vaucluse pour son Relais d'Assistantes Maternelles.

Ce service municipal permet de :

- soutenir et accompagner les familles dans leur recherche d'un mode de garde individuel,
- contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles,
- proposer des temps d'accueils collectifs destinés aux professionnels de l'accueil à domicile et aux enfants,
- contribuer à l'observation des besoins de garde sur le territoire.

Dans le cadre du CEJ, la MSA Alpes Vaucluse verse une prestation de service calculée par rapport au taux départemental moyen de la population agricole, soit une prestation égale à 5% de la prestation de service versée par la CAF.

Afin de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de cette prestation de service RAM par la MSA, il est toutefois nécessaire d'établir une convention d'objectifs et de gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 12 janvier 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention d'objectifs et de gestion de la prestation de service entre la commune et la MSA Alpes Vaucluse pour le Relais d'Assistantes Maternelles prenant effet le 01/01/2016 et se terminant le 31/12/2020.

AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous actes et documents afférents.

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 24/01/2017  
de la publication  
le 24/01/2017



#### RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22	/	/